

Chaville, le 11/5/2011
AL/RL/1119/004 - Version 1A

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable, c'est notre avenir à tous :

«un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

Je suis persuadé que toute structure, même une TPE très spécifique comme ALCIOM, peut s'impliquer dans cette démarche de fond et en appliquer les principes dans un esprit d'amélioration continue. En sus de l'intérêt humaniste de cette approche, je suis certain qu'un tel engagement est bénéfique à moyen ou long terme pour tous ses acteurs.

Dans l'esprit pragmatique qui anime toujours ALCIOM, nous avons identifié des axes concrets d'amélioration de nos pratiques. Les actions qui en découlent visent à minimiser notre impact environnemental, mais aussi à solidifier et à améliorer (c'est à dire à rendre plus durable) nos relations au sein de l'équipe d'ALCIOM comme avec nos clients et partenaires. La présente chartre présente ces engagements.

Au delà des grands principes, nous espérons que cette chartre est, à notre très modeste échelle, une petite contribution vers un monde meilleur !

Robert Lacoste
Fondateur et gérant d'ALCIOM

Amélioration continue

- ALCIOM s'engage à établir et mettre à jour annuellement une analyse et un suivi de ses actions d'amélioration en terme de développement durable. L'ensemble des salariés de la société sont impliqués dans la démarche, les actions prioritaires étant décidées collégialement, budgétisées puis rigoureusement suivies.
- Afin de marquer symboliquement l'attachement d'ALCIOM à cette démarche, une caisse de Champagne Bio est offerte chaque année le 11 Mai, date anniversaire de la rédaction de cette charte, à l'auteur de la meilleure action de développement durable de l'année. Un bilan des améliorations de l'année sera réalisé à cette occasion.

Management et Éthique

- ALCIOM s'engage à respecter une stricte éthique dans sa gestion financière : Tout en limitant le recours aux emprunts et capitaux externes, tous les efforts sont faits pour maintenir une trésorerie suffisamment positive pour permettre une stratégie durable à moyen terme.
- Sous réserve d'une trésorerie satisfaisante, ALCIOM s'engage à réinvestir au moins 10% de ses revenus en R&D, investissements et actions à long terme.
- Sous réserve d'une trésorerie satisfaisante, ALCIOM s'engage à redistribuer à ses salariés au cours de chaque année fiscale, sous forme de primes brutes annuelles de performance, une somme globale au moins égale au tiers des dividendes distribués aux actionnaires au titre de l'année fiscale précédente. La répartition de ces primes sera fonction des performances, résultats et engagements individuels et sera argumentée et transparente.
- ALCIOM s'engage à organiser une réunion trimestrielle d'échanges et de réflexion stratégique sur les objectifs, les priorités et le développement d'ALCIOM. Lors de cette réunion trimestrielle un point sera systématiquement fait sur les actions de développement durable.
- ALCIOM s'engage à favoriser le développement, les connaissances et plus globalement l'épanouissement personnel et professionnel de ses salariés, par des actions de formation continues régulières et plus globalement par un dialogue régulier, formalisé une fois par an par un entretien ouvert et sincère de bilan mutuel salarié/ALCIOM.
- ALCIOM s'engage à respecter et à promouvoir concrètement l'engagement de ses salariés dans la vie locale, associative et familiale par une souplesse des horaires de travail. ALCIOM s'engage à ne pas imposer de contraintes non justifiées pour la prise des congés et RTT.
- ALCIOM s'engage à développer la formation par apprentissage.

Communication

- ALCIOM s'engage à communiquer de manière transparente avec l'ensemble de ses salariés sur les avancées des projets en cours, les perspectives et la situation financière de la société, via une réunion hebdomadaire opérationnelle.
- ALCIOM s'engage à communiquer annuellement de manière publique sur ses actions de développement durable et leurs résultats, via une annexe au rapport officiel de gestion. Ce document sera également publié sur notre site web de même que la présente charte.

Eco-conception

- ALCIOM s'engage à promouvoir les actions d'éco-conception via les études et développements qui lui sont confiés. Concrètement ALCIOM inclura un chapitre de sensibilisation à l'éco-conception dans ses rapports d'étude, et mettra au point une checklist minimale d'éco-conception, légère mais qui sera passée en revue systématiquement lors de chaque revue de design.

Achats et partenaires

- Persuadé que seule une relation gagnant-gagnant est un vrai gage de réussite à long terme, ALCIOM s'engage à tout faire pour des relations équitables et durables avec ses clients, partenaires et fournisseurs. Dans cet esprit, ALCIOM s'engage concrètement à ne pas exercer de pressions non justifiées sur les prix proposés par ses fournisseurs.
- Sous réserve des possibilités économiques, ALCIOM s'engage à favoriser des partenaires et fournisseurs locaux et/ou eux-mêmes impliqués dans une démarche de développement durable.

Transports et logistique

- ALCIOM s'engage à favoriser les visio-conférences et web-conférences en lieu et place de réunions physiques aussi souvent que possible. ALCIOM allouera un budget suffisant pour l'équipement de ses postes de travail et la mise à disposition de moyens efficaces de web-conférence accessibles sans frais par ses clients et partenaires.
- ALCIOM s'engage à inciter ses membres à utiliser des moyens de transport propres, via une prime de 250Eur qui sera attribuée en Décembre à chaque salarié utilisant plus de 75% du temps un moyen non polluant ou les transports en commun pour ses déplacements domicile/travail.
- ALCIOM s'engage à limiter les impacts de transport en groupant et en anticipant autant que possible ses commandes auprès de ses fournisseurs.

Ressources naturelles et pollution

- ALCIOM s'engage à minimiser ses consommations d'électricité et d'eau, par une prise de conscience de chacun mais également par des investissements concrets en technologies plus économes au niveau de l'éclairage et de la gestion de l'énergie électrique. Les gains apportés par ces actions seront quantifiés et communiqués.
- ALCIOM s'engage à bannir l'usage d'aérosols lorsque des solutions techniques alternatives existent et sont économiquement accessibles.
- ALCIOM s'engage à mettre en œuvre le tri sélectif de ses déchets, et en particulier à isoler et traiter les déchets dangereux (piles en particulier).
- Pour ses équipements bureautique, ALCIOM s'engage à privilégier l'achat d'équipements à faible bruit, et à minimiser autant que possible les impressions de documents sur papier.